



Association Le
Fond des Aïrs

25 allée des Fenouillettes
17670 La Couarde-sur-Mer

www.lefonddesairs.fr
06 52 23 81 85

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

C'est finalement le 30 septembre que la Communauté de communes « étudiera » la modification n° 1 du PLUi de l'Île de Ré. A ce stade nous voudrions informer de la situation concernant le quartier dédié au camping-caravaning du Fond des Aïrs à la Couarde-sur-Mer.

Sans rappeler sur le fond le problème auquel sont toujours confrontés les propriétaires, nous souhaitons informer la population qui très nombreuse continue à nous apporter son soutien par les messages de sympathie et les signatures de la pétition, à ce jour 3401 avec celles en version papier.

Nous avons été reçus longuement par M. le député O. Falorni que nous avons informé sur le plan technique, juridique et humain d'une situation qui à partir d'autorisations du Maire et du Préfet dure depuis des décennies et ne peut être en aucun cas assimilée à du camping sauvage et isolé sur parcelle privée. Les infrastructures imposées par le cahier des charges de la ZAC, respectent les normes sanitaires et environnementales en vigueur aujourd'hui. Nous espérons avoir été entendus par le député et nous attendons la suite qui en sera donnée.

Notre avocat, Maître Pierre JEAN-MEIRE, a écrit le 06 septembre dernier au Président Quillet, notamment, pour être reçu avant la réunion au cours de laquelle la modification sera soumise à approbation. A ce jour aucune réponse n'a encore été apportée malgré une relance de notre part.

Notre association a également écrit à tous les maires et à tous les autres délégués communautaires pour les informer sur la situation du Fond des Aïrs. Le 30 septembre, nous espérons que certains en tiendront compte malgré le mode du vote global qui bloque le scrutin sans tenir compte de situations comme la notre qui mérite une étude particulière.

Nous sommes plus que jamais déterminés et mobilisés pour obtenir la garantie des droits de nos adhérents qui ont acheté auprès de la commune de La Couarde-sur-Mer, des terrains dédiés au camping-caravaning, aménagés, viabilisés, autorisés par les services de l'État et soumis aux taxes foncières et d'habitation.

Au nom des résidents du lotissement du Fond des Aïrs, nous remercions toutes celles et tous ceux qui apportent leur soutien notamment en signant la pétition.

Nous serons le 30 septembre parmi le public dans la salle de la CC, et nous tiendrons à l'issue de la réunion un point Presse avec notre avocat.

L'Association du Fond des Aïrs de La Couarde-sur-Mer

Lien du site de l'association : <https://lefonddesairs.fr/>

Lien de la pétition : www.change.org/fonddesairs/